

> SCFP - CHAUFFEURS

MODIFICATIONS À VOTRE RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE



À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER

2021

> Industrielle Alliance (iA) s'est démarquée lors d'un appel d'offres global et deviendra, dès le 1^{er} janvier prochain, le nouvel assureur de l'ensemble des régimes, à l'exception de celui du groupe à l'entretien.

L'appel d'offres global a généré des économies que la STM a décidé de réinvestir dans les régimes afin de moderniser vos protections. En collaboration avec votre syndicat, certaines protections ont été revues et des choix ont été effectués, afin que les régimes répondent encore mieux à vos besoins et à ceux de votre famille.

CES CHOIX PERMETTENT DE MODERNISER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS DANS VOTRE RÉGIME



> SOINS MÉDICAUX

<p>Bonification des soins paramédicaux</p>	<p>Regroupement des spécialistes en sous-groupes avec des maximums combinés distincts pour chaque groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Physiothérapeutes – Sans maximum ➤ Spécialistes paramédicaux en santé mentale : psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux; avec l'ajout de spécialistes admissibles : psychothérapeute et psychanalystes – Remboursement à 80 % – Maximum combiné de 1 500 \$ ➤ Spécialistes paramédicaux en santé physique : chiropraticiens, ostéopathes et podiatres; avec l'ajout de nouveaux spécialistes admissibles : acupuncteurs, audiologistes, orthophonistes et diététiciens – Remboursement à 80 % – Maximum combiné de 750 \$
<p>Uniformisation des équipements médicaux</p>	<p>Ajout des prothèses auditives – 500 \$ par période de 60 mois</p>
<p>Ajout de l'examen de la vue aux frais admissibles en soins de la vue</p>	<p>Un examen tous les 24 mois (maximum admissible de 60 \$ par visite)</p>
<p>Couverture de tests médicalement requis pour déterminer le meilleur traitement pour traiter votre condition médicale</p>	<p>Vous serez maintenant couverts pour des tests de pharmacogénétique pouvant servir à cibler plus rapidement le bon traitement médical convenant à votre état de santé, en fonction de votre profil génétique.</p> <p>Ces tests peuvent être utiles par exemple pour cibler plus efficacement le traitement qui vous conviendrait le mieux, avec le moins d'effets secondaires possible, pour traiter un TDAH, des douleurs chroniques, des troubles cardiovasculaires ou dans le cas d'un diagnostic en santé mentale.</p> <p>Ces tests consistent habituellement en un prélèvement de salive. Discutez-en avec votre médecin traitant pour voir si ce pourrait être une bonne option pour ajuster votre traitement médical.</p>

> AUTRES DISPOSITIONS

<p>Possibilité de s'exempter des soins médicaux et des soins dentaires</p>	<p>Si vous désirez vous exempter des soins médicaux et des soins dentaires, vous devrez soumettre une preuve de couverture d'un autre régime, celui de l'employeur de votre conjoint, par exemple.</p> <p>Vous aurez jusqu'au 31 janvier 2021 pour remplir le formulaire de modification pour informer la STM de votre choix de vous exempter des protections de soins médicaux et dentaires et fournir une preuve de votre autre couverture.</p>
---	---

CES CHOIX PERMETTENT DE MODERNISER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS DANS VOTRE RÉGIME



> LE SAVIEZ-VOUS?

Les tests pharmacogénomiques sont couverts par notre nouvel assureur dans certains cas d'invalidité. Ils peuvent être réalisés pour aider à déterminer le meilleur traitement possible pour traiter votre condition, et ainsi éviter plusieurs rondes d'essais et d'erreur dans la recherche du médicament qui fonctionnera le mieux pour vous et votre profil génétique.

Ce test – qui consiste en un simple prélèvement de salive – vous serait proposé par l'assureur s'il peut être utile dans votre cas spécifique, pour identifier les risques qu'un médicament vous cause des effets secondaires indésirables ou qu'il soit inefficace. L'objectif est de trouver le plus rapidement possible le médicament qui vous convient le mieux, afin de faciliter votre processus de guérison.

Vous aurez toujours le choix d'accepter de faire le test pharmacogénomique ou non, en toute confidentialité.

> RESTEZ À L'AFFUT !

Vous recevrez votre nouvelle carte de paiement de la part d'iA par la poste vers la mi-décembre, accompagnée d'un feuillet explicatif sur les services en ligne de notre nouvel assureur et les actions que vous devez prendre.

Vous devrez présenter votre nouvelle carte à la pharmacie et aux fournisseurs de soins de santé l'acceptant à partir du 1^{er} janvier 2021.

> DES QUESTIONS ?

**Les protections
de votre régime
d'assurance collective**

Contactez Industrielle Alliance

1 833 409-0881

**Comment faire une
demande de règlement**

du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (heure de l'Est)

**Les nouveautés
de votre régime**

Visitez l'intranet sous l'onglet « RH » puis sous « Avantages sociaux »

**La transition
d'assureur**